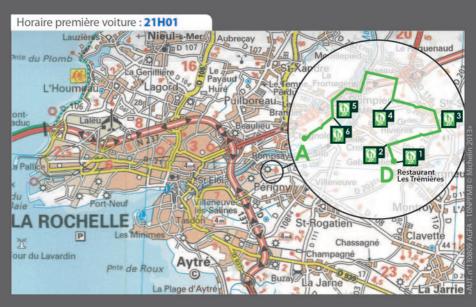


2,000 km



N 46° 09′ 44,1″ / O 1° 05′ 34,4″

Vous devez vous rendre aux points publics à pied. Des parkings sont à votre disposition.



À partir de l'av. P.Langevin, prendre la rue A.Fresnel.



Accés à partir des zones publiques 5 et 6.



À partir de l'av. P.Langevin, prendre la rue A.Berges, puis à droite rue Mariotte.



À partir de l'av. P.Langevin, prendre la rue A.Berges.



À partir de l'av. P.Langevin, prendre la rue A.Berges, puis à droite rue Mariotte.



À partir de l'av. P.Langevin, prendre la rue A.Berges, jusqu'au bout.

Respecter les ZONES AUTORISÉES et les ZONES INTERDITES.

Seules les zones balisées vertes sont autorisées, toutes autres zones avec ou sans indications sont réputées interdites.